



Administration communale
Rue du Collège 2
1439 Rances

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE RANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09/2024

Investissement – Renouvellement de l'infrastructure informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité sollicite l'approbation du Conseil général pour un crédit d'investissement de CHF 54'604.- TTC destiné au renouvellement complet de l'infrastructure informatique de l'administration communale. Ce projet vise à moderniser les systèmes actuels, en garantissant leur conformité avec les recommandations du modèle MCH2, pour renforcer la sécurité, améliorer l'efficacité des services et garantir la pérennité des opérations administratives.

2. Exposé des Motifs

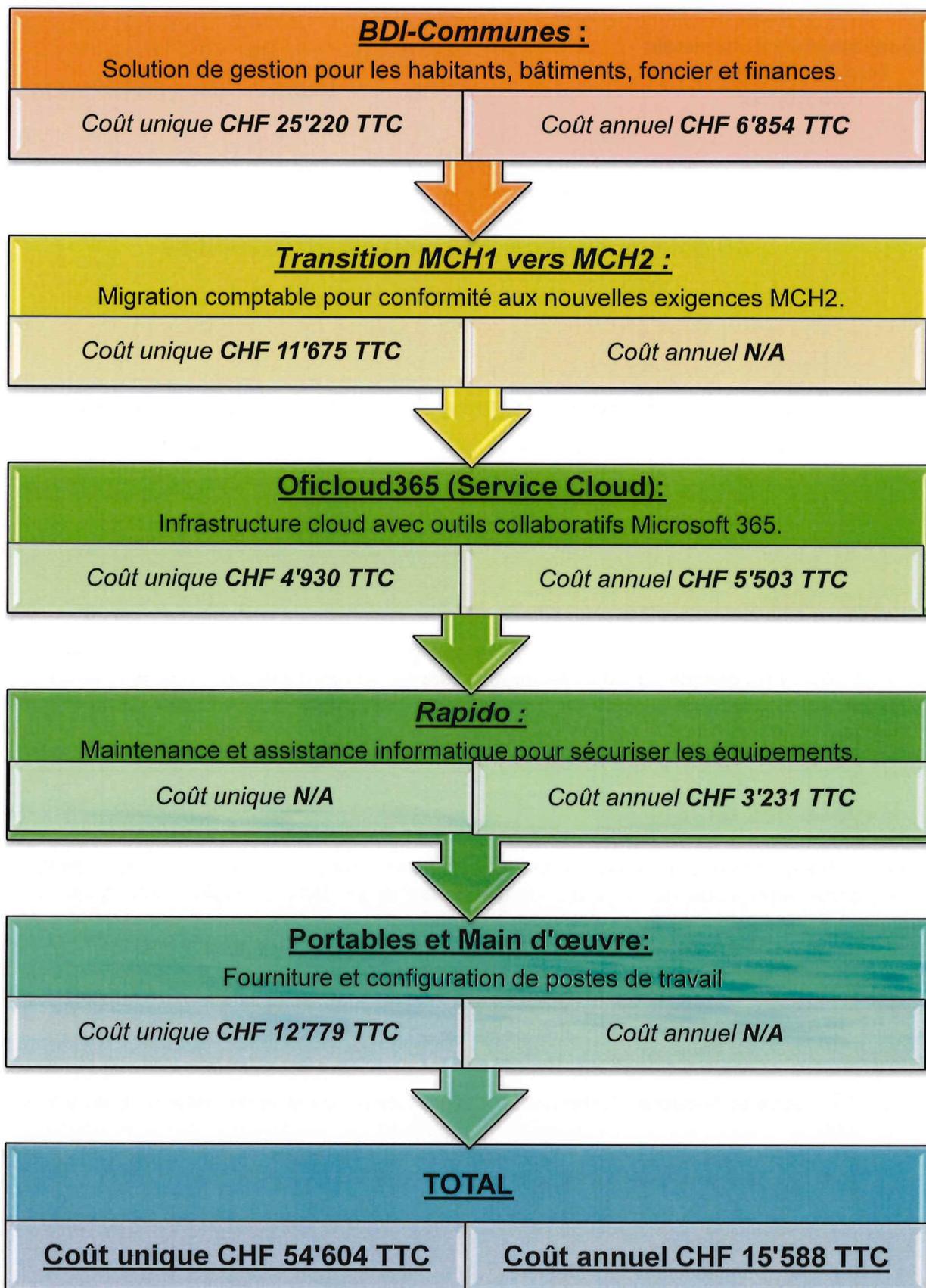
L'administration communale utilise actuellement le système RUF d'Axians Infoma Schweiz, qui sera prochainement abandonné à la suite de son rachat par Data Consulting. Afin d'assurer une transition fluide et d'éviter les risques liés à une infrastructure obsolète, la Municipalité a étudié les offres de plusieurs sociétés informatiques. À l'issue de cette analyse, elle a retenu l'entreprise OFISA Informatique SA, basée à Renens, en raison de la convivialité et de la complétude de ses logiciels, ainsi que de ses coûts compétitifs.

Le projet repose sur deux axes :

- **Efficacité et Sécurité** : Optimisation des performances et renforcement de la cybersécurité.
- **Éco-Responsabilité** : Utilisation de technologies durables avec virtualisation sur Microsoft Azure, visant la neutralité carbone d'ici 2030.

3. Détail du Projet

Le projet comprend plusieurs programmes et services essentiels pour la modernisation de l'infrastructure informatique



4. Justification de la totalité des prestations

Ces prestations garantissent une infrastructure moderne et pérenne, essentielle pour les années à venir :

- Gestion sécurisée et fluide des processus administratifs.
- Modernisation des équipements informatiques pour une productivité accrue.
- Sécurité renforcée avec des mises à jour et gestion proactive.
- Conformité aux normes MCH2.

5. Amortissement et Financement

L'amortissement des équipements se fera sur cinq ans, conformément aux recommandations MCH2. Le financement sera assuré par la trésorerie communale, avec possibilité de recours à un emprunt.

6. Conclusions et Propositions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes

Vu le préavis municipal N° 09/2024 ;

- Oüi le rapport de la Commission chargée de ce projet ;
- Considérant la nécessité de ce renouvellement ;

DÉCIDE :

1. D'accorder un crédit d'investissement de CHF 54'604.- TTC pour l'acquisition des logiciels, équipements informatiques et services de maintenance nécessaires.
2. De financer ce montant par la trésorerie communale ou par emprunt.

Nous espérons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous accueillerez favorablement ce projet.

Rances, le 18.11 2024

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Rémy Cand



La Secrétaire :



Corinne Woëts